

DÉCLARATION DE L'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES EN DÉROGATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE ET CALIBRATION DES MÉDICAMENTEURS

Les antibiotiques jouent un rôle important dans la garantie de la santé et du bien-être des troupeaux de poulets canadiens.

Dans certains cas, les antibiotiques seront prescrits par un vétérinaire pour être utilisés en dérogation aux directives qui figurent sur l'étiquette. Il s'agit donc de l'utilisation d'un antibiotique d'une façon qui déroge aux directives approuvées par Santé Canada qui figurent sur l'étiquette, la monographie ou la notice accompagnant ce produit.

L'utilisation d'antibiotiques est considérée comme étant non conforme à l'étiquette si :

- Le mode d'administration diffère de celui indiqué sur l'étiquette (par exemple, dans la moulée ou l'eau);
- L'antibiotique est conçu pour une autre espèce (p. ex., le granulé oral TMS Oral Granules n'est approuvé que pour les chevaux);
- La posologie ou la durée d'utilisation diffère des instructions figurant sur l'étiquette;
- L'antibiotique est administré en association avec un autre antibiotique dont la combinaison n'est pas approuvée (p. ex., un mélange de salinomycine, de bacitracine et de nicarbazine dans la moulée).

COMMENT DÉTERMINER SI UN ANTIBIOTIQUE EST UTILISÉ EN DÉROGATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE

Les éleveurs peuvent déterminer la présence d'antibiotiques utilisés en dérogation des directives de l'étiquette dans leur moulée en examinant les bons de moulée de la meunerie ou l'ordonnance du vétérinaire. Pour la

volaille, toute utilisation en dérogation des directives de l'étiquette nécessite que le vétérinaire prescripteur utilise un numéro de référence du programme mondial de recherche sur la prévention des résidus dans les animaux de consommation (gFARAD canadien).

QUE FAUT-IL DÉCLARER?

Chaque fois qu'un antibiotique est utilisé en dérogation aux directives qui figurent sur l'étiquette, l'utilisation doit être consignée sur la feuille d'information sur le troupeau, à la question 6, ainsi que les renseignements accompagnant le produit.

Les informations contenues dans la feuille d'information sur le troupeau sont requises par la réglementation fédérale et sont appliquées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Lors des audits du Programme de salubrité des aliments à la ferme (PSAF), les auditeurs compareront les bons de moulée et les ordonnances vétérinaires avec la feuille d'information sur le troupeau.

SUIVRE DE PRÈS LES ÉTIQUETTES DE MOULÉE ET LES ORDONNANCES

Pour tous les troupeaux, les éleveurs doivent examiner les étiquettes de moulée et les ordonnances du vétérinaire afin d'évaluer l'utilisation de médicaments en dérogation aux directives de l'étiquette et les délais d'attente associés.

Lorsque vous examinez les étiquettes de moulée, vérifiez chaque ration pour voir s'il y a des changements

SI DES ANTIBIOTIQUES
ONT ÉTÉ UTILISÉS EN
DÉROGATION DES
DIRECTIVES DE L'ÉTIQUETTE,
IL Y AURA UN NUMÉRO
DU gFARAD CANADIEN.
LES NUMÉROS DU gFARAD
COMMENCENT PAR « ON »
OU « SK » ET SONT SUIVIS
D'UNE SÉRIE DE 11 CHIFFRES
(P. EX., ON – 456901 – 11350).

dans les types ou combinaisons d'antibiotiques utilisés ou dans la concentration des antibiotiques utilisés, et pour noter la présence de numéros de référence du gFARAD canadien, le cas échéant. Ces documents fourniront également des informations précieuses sur les éventuels délais d'attente associés aux antibiotiques.

Lorsque des antibiotiques assortis d'un délai d'attente sont utilisés au cours des deux dernières semaines de l'engraissement, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir qu'il n'y a pas de transfert ni de moulée résiduelle et que les délais d'attente sont respectés. Pour ce faire, la moulée dans les conduites d'alimentation doit être réduite au minimum. Il suffit alors de frapper le silo d'alimentation à l'aide d'un maillet en caoutchouc ainsi que de vider les silos et la trémie dans le poulailler avant d'utiliser la ration de moulée suivante.

CALIBRATION DES MÉDICAMENTEURS

La calibration des médicamenteurs est une étape importante pour garantir que tous les antibiotiques administrés dans l'eau le sont à la bonne dose et à la concentration appropriée. Le PSAF *Élevé par un producteur canadien* exige que les médicamenteurs soient testés chaque fois avant l'administration d'un antibiotique. Même dans les cas où des antibiotiques n'ont pas été utilisés dans l'eau depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, il est important que les éleveurs

sachent comment procéder à la calibration en cas d'urgence où les oiseaux tombent malades et doivent être traités par l'intermédiaire de l'eau.

Les éleveurs doivent être en mesure d'expliquer le processus de calibration du médicamenteur lors de l'audit du PSAF.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette méthode, **consultez cette vidéo** narrée par la Dre Martine Boulianne, professeure titulaire de la chaire en recherche avicole à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, sur le processus de calibration des médicamenteurs.



LES ÉTAPES SUIVANTES DÉCRIVENT UNE MÉTHODE DE CALIBRATION, MAIS D'AUTRES PROTOCOLES PEUVENT ÊTRE FOURNIS DANS LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.

- 1) Débranchez le dispositif d'écoulement du médicamenteur de la ligne d'eau.
- 2) Remplissez une tasse à mesurer d'une quantité déterminée d'eau.
- 3) Placez une chaudière graduée sous le dispositif d'écoulement du médicamenteur.
- 4) Déposez le bout du tube d'admission du médicamenteur dans la tasse à mesurer.
- 5) Faites circuler de l'eau dans le médicamenteur.

- Si l'eau disparaît de votre tasse à mesurer en quantité appropriée, alors le médicamenteur fonctionne comme il se doit. Si ce n'est pas le cas, votre médicamenteur doit être ajusté et calibré à nouveau. Par exemple, pour des médicamenteurs réglés à 1 %, lorsque 10 litres d'eau se sont accumulés dans la chaudière située sous le dispositif d'écoulement, il devrait y avoir 100 ml d'eau de moins dans la tasse à mesurer.